



IMTIYAZ SANTÉ
INTERNATIONALE

UNE COUVERTURE
SANTÉ AU MAROC
ET À L'ÉTRANGER



nextcare

GUIDE IMTIYAZ

✓ VOTRE COUVERTURE

Imtiyaz Santé Internationale propose une couverture nationale et internationale, incluant les frais de santé et l'assistance.

Il prévoit la prise en charge des frais de santé engagés suite à une maladie ou à un accident dont sont victimes l'assuré et les personnes à sa charge assurées dans le cadre du contrat, et ce dans la limite des plafonds de couverture.

Le produit couvre l'hospitalisation avec assistance, frais funéraires en inclusion. Le Poste Ambulatoire (à l'international uniquement) est couvert en option.

✓ COUVERTURE JUSQU'À 6 000 000 DHS

Pour chaque année d'assurance, la couverture maximale annuelle est de 6.000 .000 DH par personne et par année d'assurance.

Imtiyaz Santé Internationale vous permet :

- Une couverture annuelle jusqu'à 80 ans.
- Un âge limite de souscription fixé à 70 ans.

✓ CHOIX DE FRANCHISE

La couverture prévoit différents montants de franchise annuelle . Le niveau de prime est déterminé par le choix de la franchise.

Plus la franchise est élevée, plus la prime baisse.

Pour Imtiyaz Santé Internationale, vous avez le choix entre les franchises suivantes : 0, 3 000, 6 000, 12 000 ou 60 000 DH .

La franchise est considérée par année et par personne.

✓ AGE DE COUVERTURE

Cette assurance peut être souscrite par toute personne de toute nationalité résidente au Maroc n'ayant pas atteint l'âge de 70 ans. Une fois admis, vous êtes assurés jusqu'à l'âge de 80 ans.

Votre couverture demeure identique en cas d'apparition de maladie chronique.

Une surprime ou une exclusion peut être envisagée pour certains états de santé particuliers. Nos médecins-conseils feront une évaluation de votre état de santé, avant d'établir les termes de votre police d'assurance.

✓ LA COUVERTURE DES ENFANTS

L'assurance est gratuite pour 2 enfants de moins de 18 ans par famille. Un enfant né d'un parent ayant droit aux prestations de maternité est enregistré sur la police d'assurance de ses parents à condition qu'un acte de naissance nous soit envoyé au plus tard 3 mois après la naissance.

Même les conditions congénitales et héréditaires seront couvertes dans ce cas.

✓ DÉLAIS D'ATTENTE

Pas de délai en cas de maladie grave et aiguë ou de blessure grave survenue en urgence.

Dans les autres cas, un délai de carence s'applique :

- 1 mois après la date d'effet,
- 10 mois pour Les frais concernant la grossesse et l'accouchement,
- 18 mois pour le traitement psychiatrique

✓ TERRITORIALITÉ

Prises en charge directes en cas d'hospitalisation ou de soins coûteux dans le monde entier à l'exclusion des États-Unis, Canada, Suisse et Asie.

✓ VOTRE PRIME

La prime correspondante à votre adhésion est applicable par tranche d'âge et dépend du niveau de franchise que vous aurez choisi. Le montant de prime sera ainsi payé à la date d'acceptation de votre contrat.



DES SERVICES POUR VOUS FACILITER LA VIE

Parce que votre confort est notre priorité, nous vous offrons des services qui vous facilitent la vie vous permettant ainsi d'être accompagné dans vos démarches et d'être informé au quotidien.

✓ CARTE D'ASSURANCE

Une carte d'assurance vous sera remise à vous et à chaque membre de votre famille ayant souscrit à cette couverture.

Cette carte reprendra vos coordonnées ainsi que les numéros de téléphone utiles, qui vous permettra d'accéder aux prestations des services médicaux conventionnés.

✓ DÉCLARATION DE SINISTRE

Rappelez-vous qu'il est impératif de déclarer votre maladie au plus tard, trois mois après sa survenance. Pour ce faire, Contactez le Centre Relation Client de Nextcare Joignable au: **05 20 486 400 7j/7 et 24h24**

ou envoyez e-mail à l'adresse suivante : sinistremaroc@nextcarehealth.com



MODE TIERS PAYANTS (PRISE EN CHARGE)

✓ ÉTAPES À SUIVRE EN CAS D'HOSPITALISATION EN URGENCE

1. CAS PRESTATAIRE DE SOINS PARTENAIRE :

Vous serez amené(e) à :

- Présenter votre carte de santé et votre pièce d'identité,
- Dans le cas où vous optez pour une formule avec franchise, prévoyez de la régler sur place,
- Noter également que vous n'êtes pas tenu de constituer un dossier médical relatif à votre hospitalisation.

2. CAS PRESTATAIRE DE SOINS NON PARTENAIRE :

Deux cas de figure se présentent :

A / Vous êtes conduit vers un centre de soins non partenaire et vous souhaitez être pris en charge par un centre de soins partenaire :

Contactez le Centre relation client Nextcare pour déclarer votre état de santé et organiser le transfert vers le centre de soins partenaire le plus proche.

B / Vous choisissez de vous faire hospitaliser chez un prestataire de soins non partenaire, il faudra :

- Contacter le Centre Relation Client Nextcare pour déclarer votre sinistre au préalable,
- Recevoir l'accord (en moins de 24H),
- Régler les frais de soins de santé dont vous avez bénéficié en gardant tous les documents, devis et factures relatifs à cette prestation pour constituer un dossier de remboursement,
- Déposer votre dossier de remboursement.

✓ ÉTAPES À SUIVRE EN CAS D'HOSPITALISATION PROGRAMMÉE

1.CAS PRESTATAIRE DE SOINS PARTENAIRE :

- Contactez le Centre Relation Client Nextcare et l'informer de votre intention de bénéficier de soins au Maroc ou à l'étranger.
- Vous serez invité à fournir votre numéro de carte Nextcare et le nom du prestataire de soins choisi ainsi que la nature de soins prévus. D'autres détails pourront être demandés selon la nature de soins,
- Présentez au prestataire de soins votre carte de santé,
- Vous êtes pris en charge,
- Dans le cas où vous optez pour une formule avec franchise, prévoyez de la régler sur place.

2.CAS PRESTATAIRE DE SOINS NON PARTENAIRE :

- Contactez le Centre Relation Client Nextcare pour déclarer votre sinistre au préalable,
- Fournissez votre numéro de carte de santé et le nom du prestataire de soins choisi ainsi que la nature des soins prévus. D'autres détails pourront être demandés selon la nature des soins,
- Réglez les frais de soins de santé dont vous avez bénéficié en gardant tous les documents, devis et factures relatifs à cette prestation pour constituer un dossier de remboursement.



✓ DÉMARCHE À SUIVRE POUR LE REMBOURSEMENT D'UN DOSSIER MÉDICAL

Cette démarche est valable uniquement dans le cas où vous optez pour le remboursement en mode classique.

Vous pouvez vous procurer des formulaires des déclarations de maladie MAMDA/MCMA.

- Chaque dossier médical, doit contenir tous les documents originaux relatifs aux soins reçus (devis, factures, radios,..)
- Il doit également contenir le formulaire de déclaration de maladie dûment renseigné et cacheté par le prestataire de soins choisi,
- Dès réception de votre dossier complet, ce dernier sera remboursé dans un délai de 10 jours (dans le cas où vous optez pour une formule avec franchise, cette dernière sera déduite du montant de remboursement).

A noter que vous pouvez joindre tous les documents dont vous disposez et qui varient selon la maladie et les soins reçus : formulaires de déclaration de maladie, prospectus, PPV, rapports médicaux, factures originales...



RESEAU DES BUREAUX DIRECTS

- AGADIR
- AGADIR FOUNTY
- AGADIR OULAD TAIMA
- AGADIR CITE AL HOUDA
- AIN ATTIQ
- AIN TAOUJTATE
- AIT MELLOUL
- BENGUERIR
- BENI MELLAL
- BENSLIMANE
- BERKANE
- BERRECHID
- BIOUGRA
- BOUARFA
- BOUSKOURA
- BUREAU DIRECT SIEGE
- CASA 2 MARS
- CASA A
- CASA B
- CASA BAHMAD
- CASA BELVEDERE
- CASA BERNOUSSI
- CASA BOURGOGNE
- CASA C
- CASA LAHCEN OU IDDER
- CASA MAEM
- CASA OULFA
- CASA SBATA
- CASA SIDI MAAROUF
- CASA SIDI OTHMANE
- CASA SOCRATE
- CHICHAOUA
- EL JADIDA
- ERRACHIDIA
- ESSAOUIRA
- FES
- FQIH BEN SALEH
- GUELMIM
- GUERCIF
- HAD SOUALEM
- JORF EL MELHA
- KALAA SRAGHNA
- KARIAT BA MOHAMMED
- KENITRA
- KENITRA 2
- KHEMISSSET
- KHENIFRA
- KHOURIBGA
- KSER ELKBIR
- LARACHE
- MARRAKECH
- MARRAKECH AL MASSIRA
- MARRAKECH ALLAL EL FASSI
- MARRAKECH MAEM
- MARRAKECH MHAMID
- MEKNES
- MEKNES 2
- MEKNES 3
- MIDELT
- NADOR
- OUARZAZATE
- OUJDA
- OUJDA 2
- RABAT AL MANAL
- RABAT MAROC NORD
- RABAT MOHAMMED 6
- RABAT QAMRA
- SAFI
- SALA EL JADIDA
- SALE
- SALE 2
- SETTAT
- SIDI BENNOUR
- SIDI KACEM
- SIDI SLIMANE
- SOUK LARBAA
- TANGER
- TANGER 2
- TANGER AL AWAMATE
- TANGER BOUKHALEF
- TAOURIRTE
- TAROUDANT
- TEMARA
- TETOUAN
- ZAIO
- ZEMAMRA



nextcare

POUR TOUTE INFORMATION ET ASSISTANCE 24/7 À L'INTERNATIONAL,
VEUILLEZ CONTACTER NEXTCARE AU :

00 212 5 20 48 64 00

SINISTREMAROC@NEXTCAREHEALTH.COM

www.mamda-mcma.ma



Plus d'informations sur nos
produits et services sur le :

3113

WWW.MAMDA-MCMA.MA



nextcare